



RENONCER À DES SOINS
N'EST PAS UN CHOIX



RENCONTRE SUR LE RENONCEMENT
AUX SOINS DANS L'EURE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Signature de la convention de partenariat
entre la CPAM de l'Eure
et le CCAS de Verneuil d'Avre et d'Iton
pour la lutte contre
le renoncement aux soins dans l'Eure.**

Verneuil d'Avre et d'Iton, le 14 février 2019



Suivez notre actualité sur twitter @cpam_27
#innovation #accèsauxdroits #accèsauxsoins #accèsàlasanté #luttecontrelerenoncement

Contact presse :

CPAM DE L'EURE / Elvire Demircan / 06.82.16.17.21 / elvire.demircan@assurance-maladie.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Verneuil d'Avre et d'Iton, le 14 février 2019



Suivez notre actualité sur twitter @cpam_27
#innovation #accèsauxdroits #accèsauxsoins #accèsàlasanté #luttecontrelerenoncement

Signature de la convention de partenariat entre la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure et le Centre Communal d'Action Sociale de Verneuil d'Avre et d'Iton, pour la mise en place d'un dispositif de lutte contre le renoncement aux soins dans l'Eure.

Frédéric Brance, Directeur Adjoint de la CPAM de l'Eure et Yves-Marie Rivemale, Maire et Président du CCAS de Verneuil d'Avre et d'Iton, ont signé ce jour une convention de partenariat permettant de renforcer la coopération entre les deux organismes afin de lutter contre le renoncement aux soins.

La CPAM de l'Eure et le CCAS de Verneuil d'Avre et d'Iton conviennent que cette convention doit servir deux objectifs : contribuer à détecter et identifier les personnes en situation de renoncement aux soins et faciliter la recherche de solutions personnalisées pour les accompagner.

Profondément inscrit au cœur de la mission de l'Assurance Maladie de favoriser l'accès aux droits et aux soins à l'ensemble de la population, et particulièrement aux publics les plus fragiles, ce dispositif a pour ambition d'accompagner les personnes dans un retour aux soins.

Détecter et accompagner les personnes les plus fragiles : le dispositif en pratique

Mise en place en février 2018, la cellule de lutte contre le renoncement aux soins de la Caisse primaire d'assurance maladie de l'Eure est **une réponse opérationnelle, apportée à l'échelon départemental, pour agir face aux difficultés d'accès aux soins** de certains assurés. Concrètement, lorsqu'une telle situation est détectée, que ce soit lors d'un passage en CPAM ou dans une structure partenaire du dispositif (professionnel de santé, hôpital, service social, association, mutuelles, Carsat/Cramif, Pôle emploi, Caf...), un signalement est fait à la cellule de lutte contre le renoncement aux soins de la CPAM, sous réserve du consentement de la personne.

Les agents de cette cellule vont dès lors se rapprocher de l'assuré en difficulté et, avec son accord, lui proposer un accompagnement sur-mesure. En fonction de la situation de l'assuré, diverses solutions lui seront proposées : la réalisation d'un **bilan exhaustif de ses droits aux prestations** avec une explication approfondie de leurs usages (allant par exemple jusqu'à l'accompagnement dans la bonne utilisation du chèque ACS), une **orientation dans le système de soins** (par exemple où effectuer un bilan de santé ou comment trouver un gynécologue) et/ou un **accompagnement au montage financier** cofinancé par plusieurs partenaires si besoin pour faire face à des restes à charge que l'assuré ne serait pas en capacité de couvrir. Dans certains cas complexes, l'orientation vers un service social peut être envisagée pour une prise en charge globale de la personne.

Ce dispositif induit une **nouvelle approche** pour l'Assurance Maladie qui, au-delà de délivrer des droits ou des prestations dans une logique de « guichet », va désormais **au-devant des personnes** qui rencontreraient des difficultés pour accéder aux soins, dans une logique d'accompagnement global depuis la détection d'une situation difficile jusqu'à sa résolution. C'est un changement de pratique pour les agents des caisses qui ont été formés à repérer, lors de leurs échanges avec les assurés, d'éventuelles difficultés à se soigner.

Contact presse :

CPAM DE L'EURE / Elvire Demircan / 06.82.16.17.21 / elvire.demircan@assurance-maladie.fr

Quelques chiffres sur le renoncement aux soins dans l'Eure

23,1% des personnes interrogées déclarent avoir renoncé à un soin (enquête réalisée fin 2017 auprès de 1032 assurés qui se sont présentés à l'accueil de la CPAM de l'Eure, du service social, du service médical ou du Centre d'examen de santé).

Premiers résultats dans l'Eure

En 2018 :

- **274** accompagnements mis en place
- **dont 48** avec soins réalisés
- **et 28** abandonnés, ou refusés ou jugés peu pertinents

Quels sont les soins les plus concernés par le renoncement ?

Dans le département de l'Eure, les soins les plus concernés par le renoncement sont **les soins dentaires** (dans près de 46% des cas), **les consultations en ophtalmologie** ainsi que **les consultations de spécialistes** (dans 30% des cas).

Les principales causes du renoncement dans le département de l'Eure

- **Les raisons financières :**
Difficulté à assumer les restes à charge : 59,2%
Difficulté à faire les avances de frais : 42,4%
- **Les problématiques de « temporalité » :**
Les délais pour avoir un rendez-vous avec certains professionnels de la santé : 33,2%

Sociologie des « renonçants » dans l'Eure

- Plutôt des familles monoparentales comme dans le reste de la France, mais également des couples avec enfants ce qui est une particularité du département de l'Eure
- Les personnes sans activité et les retraités sont les plus représentés
- La classe d'âge des 40-59 ans est la plus touchée (pourcentage des renonçants par rapport aux répondants), mais aussi les plus de 60 ans (particularité dans l'Eure)
- Les « renonçants » de l'Eure ont une perception encore plus négative de leur état de santé que celle des personnes qui ne renoncent pas
- 17,6% des « renonçants » considèrent avoir un état de santé «très mauvais» contre 9,8% des répondants

 <p>À propos de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de l'Eure (CPAM DE L'EURE) L'Assurance Maladie protège durablement la santé de chacun en agissant auprès de tous. Pour assurer cette mission fondamentale, elles exercent des activités diversifiées, dans le respect de leurs valeurs et des engagements pris envers l'État.</p> <p>La CPAM de l'Eure en chiffres 526 761 assurés et bénéficiaires (au 02/01/2018) Près de 88% de la population globale du département sont affiliés à l'Assurance Maladie</p> <p>Les dépenses de l'Assurance Maladie dans l'Eure par type de prestations</p>	 <p>À propos du Centre communal d'action social</p> <p>Premier maillon de la solidarité publique, le CCAS de Verneuil-d'Avre-et-d'Iton est un établissement public local géré par un conseil d'administration</p> <p>La directrice, Madame Claude Guyon, et 7 agents communaux assurent les missions obligatoires du CCAS en matière d'aides légales et mettent en place les actions retenues par le conseil d'administration.</p> <p>Les coordonnées du C.C.A.S. : Maison Dufour - 86 Avenue André Chasles à Verneuil-sur-Avre</p>
---	---

Contact presse :

CPAM DE L'EURE / Elvire Demircan / 06.82.16.17.21 / elvire.demircan@assurance-maladie.fr

Concernent les frais de santé
40% des dépenses concernent les prestations hospitalières
12% des dépenses concernent les prestations en espèces
www.ameli.fr

Tél. : 02 32 32 94 62
ccas@verneuil-sur-avre.fr



**L'Assurance
Maladie**

**RENONCER
À DES SOINS
N'EST PAS
UN CHOIX.**

**ENSEMBLE, TROUVONS
DES SOLUTIONS.**

**TRANSMETTEZ VOS
SIGNALEMENTS À
L'ADRESSE SUIVANTE :**

**CPAM de l'Eure
PFIDASS
27030 Evreux Cedex**
pfidass.cpam-evreux@assurance-maladie.fr

**VOUS SOUHAITEZ DES
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES ?
CONTACTEZ-NOUS AU :**

09 74 75 26 27
du lundi au vendredi de 8h30 à 17h30

ameli.fr

Dépliant destiné aux partenaires de l'Assurance maladie.

Contact presse :

CPAM DE L'EURE / Elvire Demircan / 06.82.16.17.21 / elvire.demircan@assurance-maladie.fr